



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mardi 20 juillet 2021 à 18h45, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 16 juillet 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TORCHUT
M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - M. BILLAUD - Mme BONNEAU
Mme RICHARD

ABSENTS / EXCUSES :

M. MALGOIRES - Mme NAFFRECHOUX - Mme BIGARD - Mme BERNEDE

SECRÉTAIRE :

M. FALCETTA

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

N° 2021-32 - REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS - ATTRIBUTION DE MARCHÉ - LOT N° 4

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-22 en date du 3 juillet 2019 décidant d'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet de réhabiliter un ensemble de bâtiments publics pour un montant de 380 000 € HT et de confier le suivi partiel de l'opération à la SEMDAS intervenant en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,

Vu la délibération n° 2019-36 du 16 décembre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Christophe PILLET mandataire / ATEC / YAC Ingénierie / Laurent BOUDEAUD, pour un coût de travaux de 288 600,00 € HT et un montant d'honoraires provisoires de 39 911,00 € HT,

Vu la délibération n° 2020-44 du 16 décembre 2020 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux au montant de 354 318,08 € HT, soit 425 181,70 € TTC incluant 40 m² de panneaux photovoltaïques (coût des travaux hors options- Prestations Supplémentaires Eventuelles et hors concessionnaires),

Vu la délibération n° 2021-27 du 15 juillet 2021 attribuant les marchés de travaux des lots 1 à 12 (excepté le lot n° 4) et retenant les prestations supplémentaires des lots 7, 9 et 10,

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 3 - Charpente et bardage bois et le lot 4 - Couverture tuiles - Zinguerie, une consultation pour ces lots a été relancée sans publicité ni mise en concurrence,

Considérant le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre le 20 juillet 2021, il est proposé d'attribuer le lot 4 Couverture tuiles – Zinguerie à la société suivante ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse :

Lot		Entreprise	Montant HT	PSE HT
4	Couverture tuiles - Zinguerie	COUVERTURES LOPEZ	47 352,54 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux du lot 4 à l'entreprise COUVERTURES LOPEZ selon le montant défini ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-33 – REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

1/ CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

Par délibération n° 2019-22 du 3 juillet 2019, le Conseil Municipal décidait d'engager la réhabilitation et la restructuration d'un ensemble d'équipements publics vacants et sous-utilisés. Le remaniement du site se compose entre autres de la création d'une salle associative.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-44 du 16 décembre 2020 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux à 354 318,08 € HT (coût des travaux hors options - Prestations Supplémentaires Eventuelles et hors concessionnaires),

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2021-27 du 15 juillet 2021 et n° 2021-32 du 20 juillet 2021 attribuant les marchés de travaux et retenant les prestations supplémentaires des lots 7, 9 et 10,

Considérant que ce projet est susceptible d'être soutenu en 2021 par le Département de la Charente-Maritime, au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, plafonné à 35 % du montant HT des dépenses éligibles et dans la limite de 180 000 € HT subventionnables,

Considérant que le coût du projet s'établit de la façon suivante :

Coût estimatif de l'opération « Salle associative »	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
TRAVAUX	202 950,32 €
Bâtiment	202 950,32 €
HONORAIRES	38 266,60 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	23 586,79 €
Honoraires bureau de contrôle	1 459,60 €
Honoraires coordonnateur SPS	1 163,73 €
Honoraires Assistant Maître d'Ouvrage	12 056,48 €
Coût HT :	241 216,92 €

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel de l'opération « Salle associative »		
Financeurs	Montant HT	Taux d'intervention sur l'opération
Etat DETR	21 278,00 €	9 %
Département de la Charente-Maritime Fonds de revitalisation	63 000,00 €	26 %
CDA La Rochelle Fonds de concours	58 000,00 €	24 %
Commune de Saint-Vivien Autofinancement	98 938,92 €	41 %
Coût HT :	241 216,92 €	

et, après en avoir délibéré, décide de :

- **SOLLICITER** une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime, au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2/ CREATION D'UN AMENAGEMENT EXTERIEUR

Par délibération n° 2019-22 du 3 juillet 2019, le Conseil Municipal décidait d'engager la réhabilitation et la restructuration d'un ensemble d'équipements publics vacants et sous-utilisés. Le remaniement du site se compose entre autres de la création d'un aménagement extérieur.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-44 du 16 décembre 2020 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux à 354 318,08 € HT (coût des travaux hors options - Prestations Supplémentaires Eventuelles et hors concessionnaires),

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2021-27 du 15 juillet 2021 et n° 2021-32 du 20 juillet 2021 attribuant les marchés de travaux et retenant les prestations supplémentaires des lots 7, 9 et 10,

Considérant que ce projet est susceptible d'être soutenu en 2021 par le Département de la Charente-Maritime, au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, plafonné à 35 % du montant HT des dépenses éligibles et dans la limite de 180 000 € HT subventionnables,

Considérant que le coût du projet s'établit de la façon suivante :

Coût estimatif de l'opération « Aménagement extérieur »	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
TRAVAUX	64 364,19 €
Aménagements extérieurs (cour, parking, cheminements, clôtures)	64 364,19 €
HONORAIRES	12 135,97 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 480,37 €
Honoraires bureau de contrôle	462,90 €
Honoraires coordonnateur SPS	369,07€
Honoraires Assistant Maître d'Ouvrage	3 823,62 €
Coût HT :	76 500,16 €

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel de l'opération « Aménagement extérieur »		
Financeurs	Montant HT	Taux d'intervention sur l'opération
Département de la Charente-Maritime Fonds de revitalisation	26 700,00 €	35 %
CDA La Rochelle Fonds de concours	19 000,00 €	25 %
Commune de Saint-Vivien Autofinancement	30 800,16 €	40 %
Coût HT :	76 500,16 €	

et, après en avoir délibéré, décide de :

- **SOLLICITER** une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime, au titre du fonds d'aide à la revitalisation des petites communes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25 et arrêtée à deux délibérations du n° 2021-32 au n° 2021-33. Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER

Géraldine SAGOT

Pascale LEYON

Christophe PRIEUR

André TORCHUT

Jean-François TOURNEUR

Jean-François FALCETTA

Loïck JUSTE

Jean-Pierre BILLAUD

Delphine BONNEAU

Angèle RICHARD